

Il est recensé 2.500 victimes de mines anti personnels de 2002 à ce jour en RDC !

Kinshasa, 04/04/2013 / Politique

Dans un message à la Nation à l'occasion de la Journée internationale de lutte anti mines, le ministre Richard Muyej en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a révélé que la RDC a enregistré depuis 2002 jusqu'à ce jour quelque 2.500 victimes de mines anti personnels



Ministre Richard Muyej

Le ministre de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et Affaires coutumières, Richard Muyej Mangeze, a souligné, mercredi, lors de son message à la nation, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte anti mines qu'environ 2.500 victimes ont été recensées à ce jour, soit 10% des victimes sur l'ensemble

du territoire national dont une grande étape reste à faire pour l'identification de 90% des victimes des mines anti personnel. Cette journée est célébrée sous le thème international : « Prêter votre jambe pour mettre un terme à la souffrance causée par les mines ».

Il a relevé que la RDC qui a ratifié la convention sur l'interdiction des mines anti-personnel depuis l'année 2002, se sent dans l'obligation de célébrer cette

journée d'autant plus que l'utilisation des mines antipersonnel sur le territoire national a produit un impact négatif sur la vie des populations. Le ministre Muyej a indiqué que plusieurs défis sont à relever dans les milieux affectés de suite des obstacles majeurs que « ces engins causent à la population congolaise », selon lui, certains Congolais ne peuvent plus avoir accès à leurs champs, d'autres ne peuvent plus avoir accès aux points d'eau potable ou aux écoles, d'autres encore ne peuvent plus utiliser certaines routes, etc.

Il a, par ailleurs, annoncé, au nom du gouvernement, le lancement d'une enquête nationale sur la contamination par mines antipersonnel en RDC. Cette enquête va consister principalement à la collecte des informations pour permettre une bonne planification des activités d'enlèvement de toutes les mines antipersonnel sur le territoire national. Il a invité la « population » à fournir des informations et renseignements nécessaires aux équipes qui vont être déployées en vue de disposer des données fiables sur la contamination par mines antipersonnel. Le ministre de l'Intérieur a déploré le fait que les conflits armés qui apportent les mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre continuent à tuer et mutiler les populations innocentes et les empêchent à mener leurs activités dans les zones affectées. Il a lancé un appel à une mobilisation tous azimuts en vue de décourager toutes les tendances aux conflits armés sur l'ensemble du territoire national.

Le 04 avril 2013, une des dates les plus importantes de lutte antimines pour la RDC, selon Me Sudi

Par ailleurs, Me Sudi Alimasi, point focal du gouvernement pour la lutte antimines en RDC, a fait savoir que le 04 avril 2013, sera une des plus importantes célébrations de la Journée internationale de lutte antimines pour la RDC, selon un communiqué de presse. En décembre 2005, l'Assemblée

générale des Nations Unies a déclaré le 04 avril comme étant la journée internationale pour la sensibilisation aux mines et l'assistance à la lutte antimines.

Par une déclaration votée suite aux recommandations des Etats membres, ces derniers désiraient créer une opportunité de sensibiliser le public aux problèmes des mines et Restes explosifs de guerre (REG) et aux efforts pour les éliminer. La lutte antimines concerne non seulement le déminage, la dépollution, mais également l'éducation au Risque des mines et REG, la destruction des stocks, l'assistance aux victimes, et le plaidoyer, précise la source. Tout en s'inscrivant dans la Campagne internationale pour interdire les mines, le thème national retenu par le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies (UNMACC) et le Centre congolais de la lutte antimines (CCLAM) et leurs partenaires, pour célébrer cette journée se décline comme suit : « Prêtez votre jambe pour une RDC sans mines ni restes explosifs de guerre ».

L'année passée, le thème retenu par UNMACC et le CCLAM invitait le public à prêter leur jambe pour la ratification de la convention internationale relative aux droits des personnes vivant avec handicap.

Depuis, le projet de ratification a été transmis au Parlement et le projet de loi portant protection et promotion aux personnes vivant avec handicap est en cours de finalisation. Cette année l'UNMACC et le CCLAM ont lancé une enquête nationale de contamination par mines antipersonnel et déclarent officiellement la province du Bas-Congo dépolluée de mines terrestres.